

MEMOIRE ET AFFIRMATION

Christian de Leusse
Mémoire des sexualités
Mémoriel de la déportation homosexuelle
25 janvier 2021

Il est temps que Marseille se souvienne que les LGBT+ sont une part de son histoire.

Et que Marseille expose publiquement son choix d'universalité et d'ouverture à toutes les composantes de sa population, en particulier LGBT+.

Au niveau national, les décennies pendant lesquelles les LGBT+ ont été contraints à la discrimination et à marginalisation n'ont pas été suivies d'actes publics de reconnaissance comme cela a été le cas dans plusieurs pays occidentaux - dont certains vont même jusqu'à les indemniser -, au prétexte qu'il n'y avait pas eu de lois explicites de pénalisation.

Des lois d'abrogation ont été votées, ce qui était fort attendu. Mais aucune décision d'excuses publiques de la part de la nation n'a été clairement exprimée, n'a été faite ni même envisagée, et moins encore de réparation. Ni vus ni connus, les homosexuel-le-s accusé-e-s, accablé-e-s, contraint-es de toutes sortes de façons doivent se satisfaire de l'évolution de la loi. Aucun diagnostic des préjudices subis n'a été proposé, aucun bilan des répercussions humaines, familiales, sociales de l'application des lois homophobes n'est proposé ni par le législateur, ni par les autorités gouvernementales. A charge pour les historiens - éventuellement - de se pencher sur ces situations passées, à charge pour les homosexuel-le-s de regarder cela avec leurs propres historien-ne-s.

Des générations d'homosexuel-le-s ont dû se cacher, se plier aux normes sociales, masculines, familiales, viriles, hétéronormées, ils et elles en ont souffert, ils-elles ont dû se réfugier dans la solitude ou effectuer des mariages de complaisance, certain-e-s ont dû s'exiler, parfois se suicider. Tout s'est passé comme si la société leur disait « maintenant, circulez, il n'y a rien à voir ! »

En Allemagne, en décembre 2000 le Parlement a présenté des excuses officielles. En mai 2002, il a gracié les personnes condamnées en vertu du Paragraphe 175 à l'époque nazie. En 2017 le gouvernement s'est engagé sur l'octroi de réparations en décidant d'indemniser les hommes emprisonnés (le paragraphe 175 n'a été aboli qu'en 1968 en Allemagne de l'Est et en 1969 en Allemagne de l'Ouest), les indemnités mises à disposition sont de 3 000 € auxquels s'ajoutaient 1 500 € par année de prison, mais pour les 30 millions € prévus initialement seules 133 personnes ont présenté un dossier aussi les paiements s'établissent à seulement 433 500 € En mars 2019, le ministère de la Justice évalue à 70 000 le nombre de personnes concernées auxquelles s'ajoutent beaucoup d'autres poursuivis par la justice qui ont subi des conséquences dommageables dans leur vie personnelle et sociale

En Grande-Bretagne, le 24 octobre 2016 le gouvernement annonce qu'il va gracier des milliers d'homosexuels et bisexuels condamnés à la prison ou à la castration chimique par des lois aujourd'hui abolies. Le ministre de la Justice britannique déclare : « il est très important que nous accordions la grâce à des gens condamnés pour des crimes à caractère sexuel qui ne leur vaudraient aucune condamnation aujourd'hui »

Au Canada, le 28 novembre 2017, le Premier ministre présente les excuses officielles de l'Etat aux milliers de fonctionnaires, policiers et militaires des deux sexes, renvoyés ou brimés pendant des décennies en raison de leur orientation sexuelle. L'Etat canadien conclut un accord à l'amiable pour le règlement d'une poursuite en nom collectif et indemniser environ 3.000 victimes à hauteur de 145 millions de dollars canadiens (95 millions d'euros). Un mémorial sera érigé à Ottawa en souvenir des victimes renvoyées de l'armée ou de la police, aux carrières brisées dans la fonction publique, ou encore aux personnes qui se sont suicidées en raison de leur orientation sexuelle à l'époque. Outre les excuses aux victimes LGBT dont l'avancement dans leur carrière au sein de la fonction publique a été freiné ou brisé, le gouvernement a aussi réhabilité les personnes condamnées pour homosexualité avant sa dépénalisation en 1969.

Moins que d'autres nations, la France ne s'est sentie redevable à l'égard des LGBT+, ainsi les collectivités territoriales pas plus que l'Etat n'ont jugé nécessaire de réagir, de se mobiliser pour elles et eux, ou de rattraper leur retard.

Et à Marseille, comme dans les Bouches du Rhône, si les choses changent un peu maintenant, les LGBT+ ont été abandonnés à leur sort pour défendre leurs droits et clamer leurs volontés.

Il est temps de revaloriser leur histoire aux yeux de l'ensemble de la société.

Cela est d'autant plus important que tout ce qui sera fait pour reconnaître les LGBT+ dans toutes les étapes de la vie sociale et dans leur histoire aura un impact réel pour les membres de la communauté LGBT+ qui sont toujours attentifs aux signaux que leurs envoient les responsables publics, et plus encore pour tous les jeunes qui s'ouvrent à la vie.

Depuis longtemps les LGBT sont marginalisé-es

Des municipalités successives incapables de voir et de comprendre l'essor du mouvement LGBT+ en 25 ans. Un maire qui reste pendant 4 mandats avec les mêmes équipes c'est déjà un problème, mais un maire marqué par une mentalité arcadienne, mal à l'aise avec cette question, qui mandate un directeur de cabinet - connivant - comme intermédiaire avec le milieu LGBT à seule fin de se protéger, cela ne favorise pas le dialogue. Les LGBT+ attendent du maire de Marseille qu'il ou elle affronte avec détermination les actes d'homophobie (en prenant aussi la défense de ces citoyens-là).

Les grandes étapes de l'émancipation LGBT ont été négligées, à titre d'exemple au cours des dernières décennies :

- 1994 : première Gay Pride et, en 1995 première cérémonie de la déportation avec la présence marginalisée des homosexuels et des lesbiennes
- 1998-1999 : incapacité de la ville à soutenir les demandes de certificats de vie commune formulées par les LGBT+ avant les débats sur le PACS (et lors du vote du Pacs le maire de Marseille, président du Sénat, s'est tenu en marge du débat)
- 2013 : lors du vote sur le mariage pour tous, la municipalité a refusé de s'impliquer et l'Europride n'a pas donné lieu à un soutien public de la ville

En dehors de ces étapes qui étaient autant d'occasions d'envoyer des signaux forts à une communauté marginalisée, le maire n'était pas là. Des élu-es ont manifesté leur soutien lors de telle ou telle occasion et des aides techniques multiples, ont été apportées pour les UEH (1979-1987) et les UEEH (1999-2010), pour les Prides et les Marches des fiertés, pour la Journée contre l'homophobie, et des subventions ont été apportées lorsqu'il s'agissait de la lutte contre le sida, mais cela n'avait ni la même force ni le même sens.

Le conseil départemental a été davantage présent pour l'attribution de subventions, tandis que la Ville faisait état de la maigreur de ses ressources financières.

En tout état de cause, ces deux collectivités ont accordé chichement leur soutien. Et le soutien politique, ouvert et franc, a été pratiquement nul.

Une ville mal classée sur l'échelle de l'ouverture à l'égard des personnes LGBT+

Depuis que des classements sont réalisés pour évaluer le caractère gay friendly des villes, Marseille est toujours mal classée.

Les efforts pour revaloriser l'image de la ville dans ce domaine ont été faibles, l'un des seuls moments où l'Office du tourisme a pris en main ce sujet est celui de l'Europride en 2013.

En 2012, le journal *Têtu* a effectué un classement des villes gay friendly qui n'est pas à l'honneur de Marseille. La ville est à la 21^{ème} place, alors que des villes proches sont mieux placées Montpellier (1^{ère}), Nice (5^{ème}) et Avignon (9^{ème}) selon l'appréciation de 6 000 internautes (à 78% masculins). Les critères concernaient la force d'attraction de la ville pour les LGBT, la qualité des lieux communautaires (bars, restaurants, boîtes de nuit), la qualité des associations, l'attitude de la municipalité, l'ouverture de la population, l'attitude de la population proche (voisinage et commerçants), l'attitude générale de la population.

Les LGBT ont besoin d'une ville compréhensive, d'une municipalité attentive et d'un entourage social ouvert pour se sentir accueillis, ils-elles ont aussi besoin de sécurité pour se sentir protégés.

Une histoire ancienne

L'émergence de la question homosexuelle est certes récente, elle est liée à la capacité ou la volonté d'expression des homosexuel-les eux-mêmes et elles-mêmes.

Dans l'entre-deux guerres, des cabarets existaient, des revues et des livres étaient diffusés, mais pour l'essentiel les homosexuel-les vivaient en retrait, avec des législations et des jurisprudences restrictives, des sanctions infamantes et des mentalités suspicieuses.

Pendant la guerre, de nombreux-ses réfugiées homosexuel-les passaient par Marseille, fuyant des lois hostiles et des polices menaçantes. Ailleurs nombre d'entre eux-elles ont été persécuté-es, voire déporté-es. La nation a été incapable de reconnaître l'implication d'homosexuel-les dans la résistance, puis incapable de les honorer.

6 août 1942 : le maréchal Pétain signe un *décret-loi* modifiant l'article 334 du *Code pénal* : amende de 2 000 à 6 000 francs et peine de prison - jusqu'à 3 ans - à « quiconque aura commis un acte impudique ou contre nature avec un individu de son sexe mineur de 21 ans », alors que les relations hétérosexuelles entre personnes de plus de 13 ans sont légales...

Les années 1950 ont été celles qui ont appliqué avec force les lois anti-homosexuelles de Vichy. Et l'association Arcadie a offert une bouée de sauvetage à nombre d'homosexuel-les isolée-es et tétanisés.

Les revues très modérées *Arcadie* et *Der Kreis* à Zurich (diffusée en France sous le nom de *Le Cercle*) soumises à des pressions considérables de la part des autorités publiques, la première condamnée et mise à l'amende en 1955, la deuxième contrainte de s'arrêter sous menace policière en 1957.

En mars 1955, André Baudry, président d'Arcadie, est convoqué à la brigade mondaine pour s'expliquer sur la nature de son organisation, et reçoit en août une sommation à comparaître, son organisation est poursuivie pour « outrage aux bonnes mœurs » car dans l'un des articles publiés il y a des descriptions choquantes. En 1956, neuf articles parus dans la revue *Arcadie* parus de janvier 1954 et avril 1955 sont jugés « dangereux pour les lecteurs en général et la jeunesse en particulier » par la 17^{ème} chambre du tribunal de première instance du département de la Seine, avec confiscation des épreuves saisies et amende de 40 000 francs pour Baudry, mais la revue n'est pas interdite... L'épée de Damoclès qui pèse sur elle est vécue comme une intimidation pour le club et pour tel ou tel de ses membres.

1955 est aussi l'année de l'interdiction de la revue *Futur*.

En 1957 la police suisse veut mettre la main sur le fichier des abonnées de *Der Kreis (Le Cercle)* fondé en Suisse en 1932, sous prétexte d'assassinats en milieu homosexuel, la direction de la revue choisit, de façon assez héroïque, de se saborder.

Et les années 1960, avec une législation anti-homosexuelle supplémentaire, n'a envoyé aucun signal positif à cette catégorie de la population.

18 juillet 1960 : le vote de l'amendement Mirguet classe l'homosexualité comme « *fléau social* », afin de permettre au gouvernement de prendre toutes les mesures qu'il juge utile - parmi d'autres fléaux sociaux comme pour le proxénétisme, l'alcoolisme, la toxicomanie ou la tuberculose - en vertu de l'article 38 de la Constitution ; l'amendement 330-2 du Code pénal est défendu par Paul Mirguet, député de Moselle

Près de 10 000 homosexuels condamnés par les tribunaux en France depuis la guerre

Des travaux d'historiens mettront à jour qu'en France près de 10 000 homosexuel-les ont été condamné-es par les tribunaux de 1945 à 1982 en vertu des lois anti-homosexuelles de 1942 et 1960 (étude diffusée en juillet 2018 par 2 sociologues, Jérémie Gauthier et Régis Schlagdenhauffen) avec un ***pic de condamnations dans les années 1960*** (3 758 de 1960 à 1969) et 300 personnes sont encore condamnées pour délit d'homosexualité au cours de l'année 1971.

Aux menaces de la police et de la justice s'ajoutaient les initiatives privées ou institutionnelles, qui incitaient à ne pas se dévoiler, à domicile, dans le travail (avec les interdictions professionnelles) ou ailleurs.

En Grande-Bretagne 65 000 hommes ont été condamnés pour des actes homosexuels de 1861 à 1967

En Allemagne 50 000 gays et bisexuel-le-s ont fait de la prison après 1945 en vertu du Paragraphe 175 maintenu-e-s après la disparition du régime nazi ; ils s'ajoutent aux 42 000 homosexuel-le-s condamné-e-s aux travaux forcés ou déporté-e-s dans les camps du III^{ème} Reich)

Après Mai 1968, enfin l'éclaircie

Mai 1968 et le mouvement de libération des femmes ont ouvert la voie.

Dans la première partie des années 1970, le FHAR (Front homosexuel d'action révolutionnaire) a crié sa révolte, à Aix-en-Provence et à Nice.

A Marseille c'est dans la 2^{ème} partie des années 1970 qu'a surgi le GLH (groupe de libération homosexuelle) et qu'au niveau national un puissant mouvement s'est mobilisé pour obtenir l'abolition de la dernière loi de pénalisation, en 1982.

A partir de là, des journaux et des initiatives de toutes sortes ont pu surgir pour que les homosexuel-le-s prennent enfin toute leur place dans la lumière.

Le socle du mouvement de mobilisation a mis du temps à se constituer pour que des lois positives puissent enfin être adoptées, sur le droit au couple et peu à peu l'égalité des droits.

Mais ce n'est qu'une partie du chemin, une grande partie du chemin reste à faire, de la part de la société dans son ensemble, afin qu'elle reconnaisse pleinement cette communauté, dans son histoire et dans son présent, avec toutes les personnes qui la compose dans sa grande diversité et qui demandent que leur avenir soit assuré et protégé.

Les autorités publiques sont davantage présentes - mais encore bien peu - dans les événements qui jalonnent chaque année la vie LGBT+ : Gay Pride et Europride, Gay Games et événements sportifs, Journées nationales ou mondiales de lutte contre le sida, contre l'homophobie, contre la transphobie, dans la vie scolaire et l'espace public, dans les spectacles et la vie culturelle, en faveur de leurs droits à une vie de famille, pour leurs droits personnels à choisir leur genre, etc.

Agir pour les LGBT+ aujourd'hui est essentiel, mais pour le faire à bon escient il est nécessaire de se pencher sur la chronologie qui a constitué leur histoire (ou leur non-histoire).

I- Reconnaître les LGBT+ dans leur histoire

Reconnaître l'histoire des LGBT, c'est :

- Reconnaître leurs *figures historiques* dans leur diversité. En effet, en ne valorisant que les comportements hétérosexuels, l'histoire ne les reconnaissait pas les personnes comme homosexuelles ou bisexuelles, moins encore comme transgenres.
- Rappeler la mémoire de celles et ceux qui furent *persécuté-e-s* à cause de leur homosexualité
 - Les homosexuel-le-s déporté-e-s et la déportation des homosexuels,
 - Les femmes lesbiennes et bi-sexuelles qui ont pris leur envol au sein des mouvements féministes, avec ou sans les mouvements homosexuels, et construit leur autonomie
 - Les mouvements LGBT+ qui ont bénéficié des dynamiques féministes et ont combattu pour leurs droits
- Souligner les combats courageux mené contre *le sida* par les associations et leurs animateurs, par les malades, et évoquer l'hécatombe des morts du sida
- Mettre en évidence
 - Les *figures marquantes* de la vie militante, intellectuelle, médiatique, etc.
 - Les victimes des *agressions*, du harcèlement, des oppressions, des exils
- Et enfin rappeler la mémoire de certains *lieux*

1- La mémoire des déportations :

La mémoire des déportations c'est connaître le nombre des déportés

Dans le Reich Allemand, environ 42 000 homosexuels ont été condamnés ou déportés

En France, 202 homosexuels ont été condamnés ou déportés sur réquisition des autorités allemandes, dont 115 arrêtés, requis ou prisonniers, dans les départements d'Alsace-Moselle rattachés au Reich, et 87 arrêtés dans d'autres départements du territoire national

*C'est se souvenir des quelques **déportés homosexuels** qui ont eu le courage de parler : Heinz Heger, Pierre Seel, Rudolf Brazda, ceux qui s'expriment dans le documentaire *Paragraphe 175* (réalisé en 2000 par Rob Epstein et Jeffrey Friedman), mais aussi de tant d'autres qui ont disparu dans un total anonymat*

*C'est enfin la cérémonie annuelle du **Souvenir de la déportation** du dernier dimanche d'avril, à Paris et à Marseille depuis 1995, et dans de nombreuses villes depuis, est un moment important pour entretenir cette mémoire.*

2- La mémoire des noms :

Nos *grand-es aîné-es* ne peuvent pas être oublié-es :

Le médecin Magnus Hirschfeld, les écrivain-es Oscar Wilde, André Gide, Jean Genet, Virginia Woolf, Natalie Barney, Gertrude Stein, Marguerite Yourcenar et Violette Leduc, les musiciens Piotr Tchaïkovski et Francis Poulenc, les cinéastes Sergueï Paradjanov et Jacques Demy, les écrivains-poètes Jean Cocteau et Max Jacob, l'économiste John Maynard Keynes, le mathématicien Alan Turing, le déporté Pierre Seel, le résistant Daniel Cordier, le fou chantant Charles Trenet, les écrivain-es militant-es Daniel Guérin, Françoise d'Eaubonne, et bien d'autres

Les *figures* qui ont accompagné ou accompagnent les mouvements homosexuel-le-s :

Les écrivain-es Dominique Fernandez, Yves Navarre, Jocelyne François et Françoise Mallet-Joris, Hervé Guibert, Vincent Lindon, Philippe Besson et bien d'autres, les philosophes Michel Foucault, Gilles Deleuze, Christine Delphy, Monique Wittig et Judith Butler, le journaliste et homme politiques Frédéric Mitterrand, le militant britannique d'origine australienne Peter Tatchell, le pionnier américain de la lutte contre le sida Larry Kramer, les pionniers français du sida Willy Rosenbaum, Jacques Leibowitch et Françoise Barré-Sinoussi, les tenniswomen Amélie Mauresmo et Martina Navratilova, les présidents du Sidaction Pierre Bergé et Jean-Paul Gaultier, Coccinelle, Elie Kakou, et bien d'autres

Les *militant-es français-es* :

L'arcadien André Baudry, les philosophes militants Guy Hocquenghem et Didier Eribon, la sociologue et femme politique Françoise Gaspard, le créateur du Centre du Christ Libérateur Joseph Doucé, le créateur du journal Gai Pied Jean le Bitoux, le créateur d'Aides Daniel Defert, Hervé Liffra et Jan-Paul Pouliquen animateurs du CUARH, la poétesse militante Geneviève Pastre, le créateur de la revue Masques Jean-Pierre Joecker, le créateur de la librairie Les Mots à la Bouche Jean-Pierre Meyer-Genton, la créatrice de Lesbia Catherine Marjolet, Jean-Michel Rousseau et Catherine Gonnard journalistes à Homophonies, les militantes Marie-Jo Bonnet, Hélène de Montferrand, Florence Montreynaud, Michèle Larrouy, Suzette Triton-Robichon, la créatrice de Pro-Choix Caroline Fourest, les juristes Gérard Bach-Ignasse, Françoise Gaspard, Daniel Borillo et Caroline Mécary, le militant et éditeur Patrick Cardon, Louis-Georges Tin, Thérèse Clerc fondatrice de la maison des Babayagas, les militants de la lutte contre le sida (comme Didier Lestrade, Clews Vellay, Christophe Martet), les militant-e-s de la cause des personnes trans (comme Tom Reucher, Camille Cabral, Armand Tomsy), et tant d'autres

Les *militantes et militants* qui ont marqué et marquent encore l'histoire LGBT de Marseille :

Jacques Fortin, Marylou Baldacci, Jean-Pierre Léonetti, Gérard Goyet, Jean-Pierre Fouque, Sylvie Gaume, Laurence Chanfreau, Patricia Guillaume, Chantal Girard, Isabelle Moulins, Maïté Maillet, Jean-Marc Astor, Eric Séroul, Agnès Royon Le Mée, Louis Zollet, Robert Payan, Jean-Marcel Michel et Richard Herry, Karine Espineira et Maud-Yeuse Thomas (créatrice de l'observatoire des Transidentités), Suzanne Ketchian, Christophe Lopez, Philippe Murcia, Michèle Philibert, Sarah Saby, Véronique Godet coprésidente de SOS homophobie, Léo Ferrero animateur de Transat, Bruno Savian animateur de Rando's Provence, Giampiero Mancinelli animateur de Must, Philippe Amidieu animateur de L'Autre Cercle, Ludovic Mohamed Zahed créateur de l'association des homosexuels musulmans, etc.
Les *militants de la lutte contre le sida* : Thierry Gamby, Alain Molla, Michel Bourelly, Bruno Spire, Jean-Marc Lapiana, Thierry Ruiz, et tant d'autres

Sans oublier les *figures de la scène* nationale (celles du music-hall dans l'entre-deux guerres d'Ouvrard ou Suzy Solidor) et locales (les Mirabelles à Aix en Provence et les Belladonna à Marseille, dans les années 1980 et suivantes) qui ont fait vivre le spectacle et la chanson.

3- *La mémoire des lieux* :

De nombreux lieux sont chers à la mémoire des homosexuel-le-s, car ils ont marqué leur histoire.

- Lieux de **déportation et d'enfermement** : des expériences médicales étaient faites sur des homosexuels à Buchenwald, leur force de travail a été mise à contribution à Vorbruck pour la construction du camp de Schirmeck, pour des travaux dangereux comme le creusement par explosion de tunnel à Dora, les carrières de pierre à Buchenwald, pour les carrières d'argile à Sachsenhausen, la gravière et le rouleau de rue à Dachau, la collecte des bombes non-explosées après les raids aériens de Hambourg, etc.
- Lieux de **répression policière** : à New-York le Stonewall Inn en 1969 ; à Paris des espaces publics, des saunas, des boîtes de nuit, avec la rafle du Manhattan en 1977 (où la police découvre que la rencontre homosexuelle n'a rien à voir avec la prostitution)
- Lieux d'**agressions sur les personnes** : tuerie du Pulse à Orlando en Floride (12 juin 2016), tuerie de l'hôtel Mandalay à Las Vegas (1^{er} octobre 2017) ; les lieux de rencontre en milieu ouvert pris pour cible en France
- Lieux d'exaltation et de **conquêtes militantes** : à Paris, la Mutualité le 4 avril 1981 et les boulevards où se déroulent des Marches des Fiertés ; à Marseille, les escaliers de la gare St-Charles et les Salons de l'Alhambra en juillet 1979, et la Canebière où se déroule les Marches des Fiertés
- Lieux de **création associative** : à Paris création du CGL au 3 rue Keller et le CGLBT Ile de France 63 rue Beaubourg, le lieu de création de la librairie Les Mots à la Bouche, 6 rue Sainte-Croix de la Bretonnerie
- Lieux de **vie nocturne et de détente** : L'Eldorado au temps de la République de Weimar à Berlin (et tant d'autres lieux) ; Le Palace ouvert en 1978 à Paris (et tant d'autres lieux) ; Le Cancan à Marseille (et bien d'autres lieux)

Mémoire des lieux *associatifs et festifs de Marseille* :

Le Cancan (devenu New Cancan) en centre-ville, la Mare aux Diables en limite de Marseille (Plan de Cuques), la Taverne du Puisatier (restaurant-spectacle à Aubagne), les bars de la rue Curiol, le night-club éphémère de la Mandragore (près du vallon des Auffes), le Kempson (devenu l'Enigme), le MP Bar, l'Endroit et le Boots (quartier Beauvau-Haxo), le Cours Julien et ses cafés et restaurants (Chez Alex, rue Elles, Perlimpinpin, Clémentine, il Caffé, Scalino, la Bessonière, Caffénoir, Polykarpov, Molotov, Bistro Vénitien, l'Annexe, etc.), la librairie Les Mots pour le dire et les 3G (La Plaine), les locaux du GLH de Marseille (rue de La Palud, la Boulangerie gay rue de Bruys, le Bateau Ivre sur Fongate), Verte Fontaine (rue du Chantier et Place Thiars, Chocolat théâtre (Cours Julien), les locaux du CEL (La Douce amère rue Benoit Malon, le Cours Pierre Puget, les Allées Gambetta), le 1900 (bar ouvert au pied des escaliers de la gare St Charles, en 1978 par Michel Piacenza), le Chaperon Rouge (rue Colbert) et le CGL (rue Ferrari), le Mineshaft (club cuir rue Mazagran), les cinémas d'art et d'essai (Festival, Breteuil, César, Variétés), les lieux mémorables (Salons de l'Alhambra à la Blancarde, Ecole d'art et d'architecture de Luminy pour les UEH et UEEH) et les lieux associatifs ouverts aux séropositifs, les locaux successifs de Aides (rue Gilbert Dru au Panier, le 1 rue de la République, puis le Spot Longchamp), ceux du Patchwork des Noms, de Santé et Plaisir gay Provence, du Tipi, de Solensi, d'Act Up, ainsi que La Maison à Gardanne ; les associations gay-friendly (SOS femmes, Planning Familial, LDH) ; sans oublier les saunas (dont le Palmarium rue Sénac, Les Thermes, JL Olympic, etc.) et lieux de rencontre en espaces extérieurs (Parc Borély, calanque du Mont-Rose)

4- La mémoire des agressions :

Les agressions au niveau national :

17 mai 2017 : journée mondiale de lutte contre l'homophobie, SOS Homophobie publie son 21^{ème} rapport concernant l'année 2016, les témoignages recueillis par l'association ont augmenté de 19,5%, passant de 1 318 en 2015 à 1 575 en 2016

15 mai 2018 : sortie du rapport annuel de SOS Homophobie, fondé sur 1 650 témoignages et signalements reçus en 2017, le nombre d'actes de LGBTphobies signalés a progressé de +4,8%

15 mai 2019 : le rapport sur l'homophobie 2019 de SOS homophobie, fondé sur 1905 témoignages, soit une augmentation de 15%, 231 agressions ont été signalées en 2018 soit une augmentation de 66%

17 mai 2020 : journée mondiale contre les LGBTphobies (IDAHO), en France le ministère de l'intérieur annonce 1 870 victimes d'infractions à caractère homophobe ou transphobe en 2019 (contre 1 380 en 2018) soit une augmentation de 36% (en 2018 l'augmentation était de 33%)

Les agressions à Marseille :

21-22 août 1974 : à Marseille, dans la calanque de Morgiou, un couple de lesbiennes belges, Anne Tonglet et Araceli Castellano âgées de 24 et 19 ans (l'une professeure, l'autre étudiante), qui avaient planté leur tante, sont *victimés d'un viol* de la part de 3 jeunes hommes (Guy R. 29 ans père de 5 enfants, séparé de sa femme, Serge P. et Albert M. ouvrier de 24 ans qui vit chez sa mère), le viol a duré 4 heures ; le procès en mai 1978 a un retentissement national, avec Gisèle Halimi comme avocate

Années 1980 : de nombreuses agressions, y compris au domicile des personnes ; plusieurs assassinats à domicile, en un temps où sévissent encore des maitres-chanteurs exploitant la honte et le refus des entourages à révéler l'homosexualité des victimes (le travailleur social Jean-Robert Piquet et le professeur d'espagnol Hubert Benhamou, l'un et l'autre membres du GLH de Marseille ; le Pr André Serradimigni cardiologue fondateur du comité régional d'éthique, assassiné le 27 juin 1988), et une tentative d'assassinat s'est produite contre le Pr Muratore (en hématologie biologique). Notons que c'est l'époque de l'assassinat de l'adjoint au maire de San Francisco, Herve Milk, en juillet 1978.

14 août 2004 : grave agression de David Gros sur un lieu de rencontre proche du parc Borély (elle a donné lieu à une manifestation appelée par 21 associations et création de l'association ECHO (ensemble contre l'homophobie)

27 mars 2005 : Mylène, 38 ans, transsexuelle, prostituée équatorienne a été sauvagement assassinée dans un hôtel du 18 de la rue Mazagran, en centre-ville de Marseille

Fin avril 2005 : Michel Saimson assassiné à Marseille

Juillet 2005 : agression contre des homosexuels à l'aire de rencontre de Bonpas (sur l'autoroute, sortie d'Avignon Sud)

6 septembre 2015 : agression de deux jeunes homosexuels près du théâtre du Gymnase (suivie d'une manifestation des associations LGBT marseillaises)

4 février 2016 : agression d'une lesbienne à 22h rue des Trois Mages, à la Plaine

3-5 mars 2017 : au Polikarpov Bar agression et séquestration de Zak Ostmane, 35 ans, militant LGBTI algérien, fondateur de Shams France, réfugié, il est drogué au bar, volé, séquestré et violenté pendant près de 48h dans une chambre d'hôtel, il doit son salut au passage de la police municipale sous ses fenêtres, ceux-ci parviennent à le libérer et à arrêter ses ravisseurs

3 mai 2018 : agression d'un jeune homme de 25 ans à la sortie du métro Chartreux, par 2 individus

24 juin 2018 : agression homophobe à Arles, un étudiant argentin Mariano de l'Ecole de Photo précipité 4 m sur des blocs de béton avec de lourdes séquelles

7 août 2018 : agression homophobe de deux jeunes hommes devant un local du Refuge à Marseille avec dégradation des locaux en août

Juillet 2018 : à Avignon le Centre LGBTI+ (La langouste à bretelles) vandalisé

Septembre 2018 : agressions d'un homme à Martigues, et à Marseille de deux jeunes gays aux Chartreux et à la Plaine, et d'un jeune gay avec tentative d'enlèvement dans le quartier Baille

Début octobre : à Marseille, acte d'homophobie d'un taximan à l'encontre de Cristiano Raimondi

Novembre 2018 : la préfecture de police des Bouches du Rhône fait état pour la première fois des chiffres concernant les actes de LGBTphobie dans le département du 1^{er} janvier au 22 octobre 2018 : il y a eu 28 victimes de propos ou d'actes LGBTphobes (soit une augmentation de 36% par rapport à l'année précédente), 48 faits LGBTphobes (soit une augmentation de 54,8%) et 19 actes de violences physiques (3 fois plus qu'en 2017)

28 juillet 2019 : à Marseille, agression vers 1 h du matin sur le Vieux-Port, à l'encontre d'un couple de touristes venus de Toulouse, mexicain et britannique, par deux hommes Mounir Zeklal, 34 ans, et Nordine Benslimane, 23 ans, qui l'un envoie un coup de poing dans le nez du britannique et l'autre empoigne ses parties génitales en guise de provocation ; leurs agresseurs seront condamnés le 19 août à 12 mois de prison ferme, avec stage de citoyenneté pour le 1^{er} et ordonnance de quitter le territoire pour le second.

Au cours de l'histoire, la liste des agressions est sans fin.

Les dernières décennies sont celles de la visibilisation et de l'affirmation, *cette visibilité a été une aubaine pour les homophobes de tous poils*. Seuls, les combats des homosexuel-les ont permis d'obtenir des lois de protection et de sanction. Mais nous sommes désormais dans une course sans fin entre ceux qui réclament la liberté et ceux qui refusent de voir à côté d'eux ces libertés s'exprimer.

Là encore les autorités publiques, législatives et exécutives, n'ont pas pris la mesure des répercussions des lois votées et des protections à mettre en place pour en garantir et en protéger l'application. Elles ont agi comme si deux personnes qui s'aiment quel que soit leur sexe, leur genre, leur sexualité auraient les mêmes droits. Or les projeter dans l'espace public, comme cela, sans davantage de protection, c'était dans un certain nombre de cas les pousser dans la fosse aux lions. Les mesures de protection, l'éducation, les formations, etc. sont gravement insuffisantes.

Si elles n'ont pas de prises sur les politiques nationales ou sur les épidémies, les collectivités locales elles ont en revanche une capacité d'action majeure sur l'entourage social et les espaces publics dans lesquels baignent les homosexuel-les.

5- *La mémoire du sida :*

Les malades et les morts du sida ont été et sont encore trop nombreux au niveau mondial et national.

- Dans le monde, il y a eu 690 000 morts du sida et 39 millions de personnes vivent avec le VIH en 2019
- En France, il y a eu 40 000 morts du sida et 155 000 personnes vivent avec le VIH en 2019

Plusieurs d'entre eux décédés dans la *terrible décennie 1985-1995*, celle de l'apparition du virus, ont laissé une empreinte vive dans nos mémoires :

Le chanteur Klaus Nomi et Freddie Mercury, le philosophe Michel Foucault, les acteurs Rock Hudson et Anthony Perkins, l'historien Jean-Paul Aron, les hommes de théâtre Bernard-Marie Koltès, Bernard Dort et Jean-Luc Lagarce, le photographe Robert Mapplethorpe, le metteur en scène Jacques Demy, les danseurs Jorge Donn, Rudolph Nureev et Dominique Bagouet, le peintre Keith Haring, l'écrivain Hervé Guibert, le philosophe-militant Guy Hocquenghem, le comique Elie Kakou, l'organisateur de festivals Maurice Fleuret, et tant de militants engagés pour la cause LGBT les dirigeants d'Aides Arnaud Marty-Lavauzelle et d'Act Up Clews Vellay, les journalistes Franck Arnal, Jean-Pierre Joecker et Jean Le Bitoux, le fondateur de librairie Jean-Pierre Meyer-Genton, etc.

Dans les années 1980 et 1990, au niveau national les mobilisations ont été nombreuses et remarquables, celles des institutions (AFLS, ANRS), des médecins et des chercheurs, et celles des associations (Aides, Act Up, et bien d'autres)

A Marseille, nous avons perdu beaucoup d'amis dans les années 1985-1995, et parmi eux de militants qui participaient activement à faire avancer les causes LGBT+ (Marc, Roland, Laurent, Alain, Patrick, Jean-Emile, Jean-Michel, Bruno, Claude, Frank, Enrique, Jean-François, Gérald, Alain, Louis-Alain, Djamel, et tant d'autres)

Les LGBT+ ne peuvent les oublier.

6- *La mémoire des discriminations et les agressions* provenant d'institutions religieuses ou civiles

En France, des grandes écoles, des institutions religieuses, des fédérations sportives, des collectivités territoriales, etc. ont posé des actes, mais rares sont celles qui ont accepté de s'engager dans un diagnostic détaillé.

Au Canada, le 25 novembre 2019, le gouvernement annonce qu'il va indemniser les victimes d'agressions visant des homosexuel-les, dont les personnes LGBT+ dans l'armée, 900 millions de \$ sont réservés pour cela, suite à un accord définitif validé par un tribunal (5 000 à 50 000 \$ sont prévus pour chaque victime) ; une enquête officielle de novembre 2016 a révélé qu'au moins 3 agressions sexuelles étaient commises chaque jour dans l'armée canadienne (où l'homosexualité n'était pas autorisée), généralement par un supérieur, désormais un examen quinquennal externe mesurera les progrès accomplis dans ce domaine dans l'armée

19 mai 2020 : annonce officielle de l'édification d'un mémorial dédié aux milliers de personnes LGBT qui ont été forcées de quitter la fonction publique et l'armée pendant les 5 décennies où une loi les chassait de ces emplois

Pour les uns comme pour les autres, pour ces personnes et pour ces lieux, l'appel aux recherches historiques est essentiel.

II- Comment marquer ces reconnaissances ?

Les modalités de « marquage » de cette mémoire dans l'espace urbain sont diverses : dénomination de certaines rues, marquage au sol (de lieux d'agression, de lieux d'histoire), plaques commémoratives, jour de commémoration, dénomination de salles de sport, de locaux d'équipements publics, bibliothèques, etc.

Ces marquages seront définis après consultation des associations et clubs LGBT+.

A titre d'exemple : le 3 mars 2020 à Paris, la candidate Anne Hidalgo a présenté ses mesures gay-friendly, elle développait son idée de « décentraliser le Marais » avec des lieux dédiés dans les quartiers populaires et des lieux rappelant l'histoire et la mémoire LGBT+

1- **Un monument** (ou des monuments) **à la mémoire et à la reconnaissance des LGBT+**, s'il s'agit d'un seul monument, il pourrait concerner à la fois (cf Annexe II) :

- La **déportation** (cf Annexe I)

A titre d'exemple : le mémorial aux victimes LGBT+ du nazisme à Berlin a été inauguré en 2008 par le maire Klaus Wowereit, 1^{er} maire ouvertement gay de la capitale Allemande

- Les **agressions**

- Le **sida** (cf. monument aux morts du sida à San Francisco Annexe VI)

A titre d'exemple : un compte Instagram qui rassemble plus de 150 000 abonnés au 1^{er} décembre 2020, dénommé *Aids Memorial*, a été créé en 2017 à l'initiative de l'Ecossais Stuart, il rend hommage à celles et ceux qui sont décédé-es du sida et veille à ce que leurs souvenirs restent vivants, plus de 7 000 histoires ont été publiées)

- 2- **Une stèle rappelant les divers types de déportations** (cf l'oriflamme qui a été réalisé à Bordeaux, Annexe V)
- 3- Des **plaques commémoratives** (cf Annexe II pavés gravés, les « stolpersteine » à Berlin) destinées à marquer un lieu d'agression, la mémoire d'un événement ou d'une personne
- 4- Des **rues dénommées** à la mémoire de certaines figures (cf la rue Hervé **Guibert** dans le 14^{ème} arr. à Paris et la rue Pierre **Seel** à Toulouse Annexe II,)
- 5- Dénommer **une salle, une bibliothèque, un lieu public, un équipement public, un objet** d'usage courant
A titre d'exemple : le 1^{er} février 2020 à New York, un *parc urbain* de Brooklyn est nommé du nom de l'activiste trans **Marsha P. Johnson**, par le gouverneur Andrew Cuomo ; le parc Heinz **Heger** à Vienne (Annexe VII) ; en juillet 2019 en Grande Bretagne, la *Banque d'Angleterre* annonce que le visage du mathématicien de génie Alan **Turing** illustrera les billets de banques de 50 livres au Royaume Uni à partir de la fin de 2021 ; le 30 novembre 2019 à Paris, s'est tenue l'inauguration de la *Promenade Clewys Vellay* - ancien président d'*Act Up-Paris*, mort il y a 25 ans à l'âge de 30 ans - par la maire de Paris, Anne Hidalgo ; le 13 décembre 2019 aux USA la *marine américaine* commence à construire un pétrolier qui *portera le nom de Harvey Milk*
- 6- Mettre en place au **dépôt de gerbe annuel** spécialement dédié aux personnes LGBT+
- 7- Mettre en place un **label de protection** pour un lieu particulièrement cher à la mémoire des LGBT+
A titre d'exemple : à New York le **Stonewall Inn** est désormais protégé et à Atlanta, l'**Atlanta Eagle** a été labellisé monument historique en décembre 2020
- 8- Prendre des **positions publiques** chaque fois que nécessaire, en particulier pour lors d'agressions graves

Annexes

I - Les monuments dédiés aux LGBT existants en 2014



Neuengamme (Allemagne)



Cologne (Allemagne)



Berlin (Allemagne)



New York (USA)



La Haye (Pays-Bas)



Utrecht (Pays-Bas)



Amsterdam (Pays-Bas)



Sitges (Espagne)



Santiago du Chili

II- Le projet de monument LGBT à Paris (3 mai 2014)

Dossier de Presse

PROJET POUR L'ÉDIFICATION D'UN MONUMENT LGBT EN FRANCE

LES « OUBLIÉ-E-S » DE LA MÉMOIRE ASSOCIATION CIVILE HOMOSEXUELLE



DU DEVOIR DE MÉMOIRE

Contact presse : Denis ERHART deniserhart@hotmail.fr 06.99.22.28.47

Siège social : c/o Maison des Associations – 206 quai de Valmy – 75010 PARIS

Tél. 06.18.84.00.33 – devoiretmemoire@yahoo.fr

www.devoiretmemoire.org

Sommaire

Sommaire

Présentation du projet.....	page 3
Violences, discriminations et LGBT-phobies.....	page 4
Paysage des Monuments L.G.B.T. Urbains dans le Monde.....	page 5
Liste de quelques monuments spécifiques sur Paris	page 6
Le Projet en 10 étapes.....	page 7
Questionnaire.....	page 8
Présentation du groupe de travail	page 9
Porteur de projet : Les « Oublié-e-s » de la Mémoire.....	page 10 & 11



Pourquoi un monument LGBT en France ?

Lors de la cérémonie nationale en hommage aux victimes de « l'homophobie dans l'Histoire » au Mémorial National de la Déportation à Paris en 2009, le discours des « Oublié-e-s » de la Mémoire déplorait l'absence de lieu mémoriel spécifique où le mouvement L.G.B.T. et ses partenaires pourraient exercer leur Devoir de Mémoire.

Chaque année, il ressort de nos échanges inter-associatifs lors de temps de la mémoire organisés avec des institutions, lors de concerts de soutien, ou encore en marge des marches des fiertés L.G.B.T., que les familles et proches de victimes, les responsables associatifs ou de simples participant-e-s regrettent le retard pris par notre pays sur la question d'un monument.

Au vu des réalisations sur le plan européen et à travers le monde (Barcelone et Tel Aviv en étant les deux plus récents exemples), il nous apparaît comme très important de rattraper ce retard de la France en la matière.

Alors que se multiplient les prises de positions niant la déportation pour motif d'homosexualité, nous constatons également depuis 2012 et les débats autour de l'ouverture du mariage aux couples de même sexe - la montée des violences à caractère LGBT-phobes en France.

Il est crucial que la France réaffirme son engagement dans la lutte contre toutes les discriminations et pour le respect de la mémoire de nos victimes, de nos morts et de leurs souffrances.

C'est aussi une exigence que de soutenir la visibilité de la culture et de la mémoire de tous groupes humains « minoritaires », afin de contribuer à un meilleur vivre ensemble.

Enfin, il est important de maintenir vivant et transmettre l'esprit de vigilance aux générations montantes.

Le mouvement L.G.B.T., conscient que revendiquer l'égalité des droits passe aussi par le travail de Mémoire, affirme sa volonté en ce 1^{er} mars 2014 (vote du Conseil des Associations de l'Inter-LGBT) de voir édifier un monument L.G.B.T. en France.

Notre association « Les Oublié-e-s de la Mémoire » s'engage pour porter ce projet auprès des institutions concernées et ainsi honorer la mémoire des personnes homosexuel-le-s, bi et transsexuel-le-s persécuté-e-s ou opprimé-e-s en France.

Violences, discriminations et LGBT-phobies

Projeter un monument commémoratif renvoie implicitement au passé et à la connaissance que nous en avons. Cependant, évoquer l'histoire de la persécution, des crimes de haine, des violences et, a fortiori, des LGBT-phobies, relève de la gageure, et ce pour plusieurs raisons :

Tout d'abord, nous ne disposons que très peu de matériel d'archive traitant du sujet, rendant de facto très ardue toute étude sérieuse voulant couvrir les périodes antérieures à l'*Époque contemporaine*. Au mieux, l'étude des lois et des fonds judiciaires, voire de la production littéraire de la période historique des *Temps modernes*, en France ou ailleurs en Europe, nous apprend-elle que c'est d'abord l'homosexualité masculine qui est réprimée.

Se pose en outre un risque de raisonnement anachronique, consistant à appliquer à des périodes passées, sans qu'elles soient nécessairement très anciennes, des schémas de pensées contemporains qui n'avaient pas cours durant les périodes passées en question.

Pour toutes ces raisons, il nous apparaît essentiel d'aborder la dimension historique des violences et discriminations sur une base factuelle et dépassionnée, quitte à restreindre la période de l'Histoire que nous considérerons, et ce également afin de pouvoir y inclure, en toute connaissance de cause, les populations lesbiennes, bi, trans' et intersexuées.

Reposant sur un socle de connaissances avérées et vérifiées, le monument en projet se veut rassembleur, par-delà la dimension strictement masculine.

Définition de l'homophobie (et par extension les LGBT-phobies)

Terme apparu dans les années 1970, l'homophobie renvoie à « toute manifestation, avouée ou non, de discrimination, d'exclusion ou de violence à l'encontre d'individus, de groupes ou de pratiques homosexuels ou perçus comme tels au motif de l'homosexualité » (définition employée par SOS Homophobie).

Le terme **lesbophobie**, apparu plus récemment, désigne les formes d'homophobie qui visent spécifiquement les lesbiennes. C'est une combinaison d'**homophobie** et de **sexisme**.

On définit couramment la bisexualité comme le fait d'être attiré par ou d'éprouver des sentiments amoureux pour des personnes des deux sexes.

La **transphobie** est l'aversion envers le transsexualisme et envers les personnes transsexuelles ou transgenres relativement à leur identité sexuelle.

Les personnes intersexuées

Depuis les années 1990, les revendications des personnes intersexuées aboutissent progressivement à une reconnaissance des victimes de violences dont elles sont victimes.

En juillet 2006 la Déclaration de Montréal sur les droits humains des LGBT va dans ce sens puis les Principes de Jogjakarta le 26 mars 2007 présentés devant le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unis.

Paysage des Monuments L.G.B.T.



Homomonument, Amsterdam,
1987 (1979) : Karin Daan

Gay Liberation Monument, New-York
1992 (1982) : George Segal

L'Ange de Francfort,
1994 (1990) : Rosemarie Trockel

Sydney Gay and Lesbian Holocaust Memorial,
2001 : R. Rodrigo & J. Gamble

Monolito de la diversidad sexual,
Montevideo, Uruguay, 2005

Denkmal für die im Nationalsozialismus verfolgten
Homosexuellen, Berlin,

2008 (1990) : Ingar & Dragset

Monumento en memoria de los gais, lesbianas
y personas transexuales represaliadas,
Barcelone, 2011

Rosa Platz, Vienne,
(2007 – en projet) : H. Kupelwieser

A la mémoire de celles et ceux persécutés par le
régime nazi en raison de leur préférence sexuelle et
de leur identité de genre, Tel Aviv, 2013

NB : Les années indiquées voient la livraison du monument
(entre parenthèses celles de lancement du projet)



Denkmal für die im Nationalsozialismus



Mémorial à Tel Aviv

Quelques-uns des monuments spécifiques à Paris

- Monument aux victimes des persécutions racistes et antisémites, Quai de Grenelle, Paris
- Mémorial du martyr juif inconnu, Paris 4^{ème}, (1956) : Georges Goldsberg et Alexandre Persit
- Monuments aux victimes de catastrophes aériennes des 16 août 2005 et 31 mai 2009, cimetière du Père Lachaise, Paris 20^{ème}
- Monument aux victimes de l'attentat du DC-10 d'UTA, cimetière du Père Lachaise, Paris 20^{ème}
- Monument aux victimes non reconnues de l'incendie du Bazar de la Charité, cimetière du Père Lachaise
- Œuvre « Le Cri » commémorant l'abolition de l'esclavage, Jardin du Luxembourg, Paris 5^{ème}
- Stèle Hommage aux esclaves de colonies françaises, Jardin du Luxembourg, Paris 5^{ème} (10 mai 2011)
- Monument « L'artère » commémorant les personnes victimes du SIDA, Parc de la Villette, Paris 19^{ème} (2006)
- Monument aux personnels des Hôpitaux de Paris et victimes du Devoir, Paris 20^{ème}
- Monument aux morts de la SNCF, Gare de Paris Est, Paris 10^{ème}.

A venir : En 2014, apposition d'une plaque à la mémoire des deux dernières personnes exécutées pour homosexualité en France.

Le Projet en 10 étapes

- 1 – Présentation du projet au Centre LGBT Paris/Ile-de-France, le 7 février 2014.
- 2 – Commencement de l'audit mémoriel par un questionnaire (voir page suivante) en version papier disponible au Centre L.G.B.T. 63 rue Beaubourg Paris 3^{ème} et en ligne : <http://soorvey.com/fr/?s=117ELIRNQYL> : de février à septembre 2014
- 3 – Dépouillement des résultats du questionnaire : octobre/ novembre 2014 et présentation des besoins lors d'une soirée courant novembre 2014.
- 4 – Phase d'auditions de spécialistes (sociologues, historiens, chercheurs, architectes, ...) et associations L.G.B.T : premier semestre 2015
- 5 – Cahier des charges et appel à projet architectural : second semestre 2015
- 6 – Montage du dossier Monument L.G.B.T. et présentation des choix : 2016
- 7 – Etude de faisabilité auprès des partenaires institutionnels sollicités
- 8 – Appel à souscription publique et mécénat
- 9 – Comité de soutien au Monument L.G.B.T. rassemblant personnalités de la société civile et forces vives L.G.B.T.
- 10 – Suivi du dossier avec coordination institutionnelle, réalisation du Monument L.G.B.T. et Livraison.

Présentation du groupe de travail

L'importance du sujet traité impose la création d'un groupe de travail, constitué autour de l'association Les «Oublié-e-s» de la Mémoire, association mémorielle nationale, impliquée directement dans la réalisation de ce projet.

Il est décidé la création d'un groupe de travail comprenant les composantes lesbiennes, gay, bi et trans', ainsi que de représentant-e-s qualifié-e-s apportant leurs propres références de chercheurs, de sociologues ou responsables.

C'est ainsi que le groupe de travail se trouve composé des membres suivants :

- Paule Alliot, doyenne des volontaires du « Centre LGBT Paris/Ile-de-France » ;
- Alain Pochot, adhérent de l'association « FLAG ! Policiers et Gendarmes LGBT » ;
- Le représentant de l'association « Mémorial de la Déportation Homosexuelle » ;
- La représentante de l'association « Archives Recherches Cultures Lesbiennes » ;
- Le représentant de l'association nationale « Bi-Cause » ;
- La représentante de l'« Association Nationale Trans-Genre » ;
- Le/la représentant-e de l'« Inter-LGBT », délégation Lutte contre les discriminations ;
- Le représentant du « Centre LGBT Paris/Ile-de-France » ;
- Régis Schlagdenhauffen, docteur en sociologie de l'Université de Strasbourg ;
- Jean-Luc Schwab, chercheur en histoire contemporaine ;
- Le représentant de l'association Les « Oublié-e-s » de la Mémoire Association Civile Homosexuelle du Devoir de Mémoire.



Porteur du Projet : Les « Oublié-e-s » de la Mémoire



Les « Oublié-e-s de la Mémoire » est une association mémorielle nationale, reconnue par les pouvoirs publics et les institutions, qui œuvre à la connaissance de la déportation pour motif d'homosexualité et sa reconnaissance en France et au-delà. Notre action vise les autorités publiques et éducatives, ainsi que les acteurs de la Mémoire et du tissu L.G.B.T. (lesbien, gay, bi et trans). Nous sommes organisés en délégations territoriales et représentés au sein du Conseil Représentatif de la Mémoire de la Déportation, organe de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (FMD).

En février 2008, à notre instigation, la ville de Toulouse honorait la première la mémoire de Pierre Seel - déporté politique français – par la création d'une rue à son nom. En novembre de la même année, le maire de Mulhouse répondait favorablement à notre souhait de voir créer un lieu mémoriel consacré à Pierre Seel dans la ville où il commença sa vie d'adulte et où il fut arrêté. C'est le 15 mai 2010 qu'une plaque est apposée au théâtre municipal de Mulhouse et inaugurée en présence de Monsieur Rudolf Brazda, dernier survivant « triangle rose » et adhérent d'honneur de notre association.

Le 21 juin 2009, notre association est invitée officielle à la Cérémonie Nationale du Souvenir à l'ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof installé par les nazis en Alsace annexée. Nous y déposons une gerbe au Mémorial de la Déportation pour la première fois. Afin d'honorer la mémoire des déportés pour motif d'homosexualité en ces lieux, nous poursuivons un travail en commun avec les Déportés et les Institutions pour qu'une plaque commémorative soit apposée sur le site du Struthof.

C'est chose faite le 25 septembre 2010, lorsque notre association, entourée des représentants de l'Etat, de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, des associations mémorielles et combattantes, et du tissu L.G.B.T. dévoile la plaque « A la mémoire des victimes de la barbarie

nazie déportées pour *motif d'homosexualité* » dans la fosse aux cendres de l'ancien camp de concentration.

Avec le concours de MM. Arnaud Boulligny, chercheur et historien à la F.M.D. et Jean-Luc Schwab, chercheur, nous avons travaillé à la création d'une exposition « la déportation pour motif d'homosexualité ». Cette exposition a été inaugurée en avril 2013 lors du Congrès national (10^e anniversaire de l'association) en Mairie du 4^{ème} arrondissement, à Paris. Elle a reçu le soutien du Ministère de la Défense, de l'ONACVG, de la F.M.D., de la ville de Paris, de l'Inter-LGBT et de donateurs privés.

Dès sa constitution en 2003, l'un des objectifs statutaires de notre association était la création d'un monument national dédié aux victimes d'homophobie, la déportation pour motif d'homosexualité en étant un exemple particulièrement tragique dans l'histoire récente.

Outre notre présence lors des nombreuses cérémonies d'envergure nationale ou locale, l'engagement mémoriel passe aussi par la mise à disposition au public de notre fonds documentaire au Centre L.G.B.T. Paris IDF et le soutien aux publications de recherches.

Les « Oublié-e-s » de la Mémoire bénéficie du soutien de





Drapeau de l'association norvégienne des anciens déportés du KL.Natzweiler et celui des "Oublié-e-s" de la Mémoire, lors de la cérémonie au Mémorial de la Déportation du Struthof, à l'occasion de l'inauguration du Centre Européen Résistant Déporté, par Jacques Chirac, Président de la République, le 3 novembre 2005. DR - photo : LODLM



Rue « Pierre-Seel » Inaugurée le 23 février 2008, dans le quartier Saint-Sauveur à Toulouse. DR – photo : Jérôme Bonnot



Plaque honorant les victimes de la barbarie nazie déportées pour motif d'homosexualité, inaugurée le 25 septembre 2010 dans l'ancien camp de concentration du Struthof. DR – photo : Yveline Ravel



Plaque honorant Pierre Seel et les autres déportés pour motif d'homosexualité, inaugurée le 15 mai 2010 à Mulhouse. DR – photo : Jean-Marc Ridet

III- Deux Stolpersteine à la mémoire de fondateurs du centre de Magnus Hirschfeld à Berlin



IV- Des personnalités LGBT françaises :

Marguerite Yourcenar, Judith Butler, Yves Navarre, Jean Le Bitoux



V- Oriflamme des déportations et plaque explicative à Bordeaux



VI- AIDS Memorial Grove de San Francisco, où des milliers de noms de victimes de la maladie ont été gravés sur la pierre



VII- Le parc Heinz Heger à Vienne (2019)

